



Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick

La population néo-brunswickoise doit avoir confiance dans son système de soins de santé. Il doit faire preuve d'ouverture et de transparence tout en offrant les meilleurs soins de santé le plus efficacement possible. Les gens de la province ont le droit de savoir quelles décisions sont prises. Ils ont droit de participer au processus de prise de décision, de connaître les détails relatifs aux dépenses effectuées ainsi que des résultats obtenus par le système de santé.

Pour se faire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis sur pied le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick dans le but de promouvoir et d'améliorer le rendement du système de santé par l'entremise d'un double mandat.

Le premier volet du mandat consiste à assurer la participation des citoyens dans un dialogue significatif afin de communiquer aux fournisseurs de services de santé et décideurs les expériences des citoyens ou des patients, et ce, d'une manière efficace, opportune et objective.

Le deuxième volet consiste à évaluer et surveiller le système ainsi qu'à présenter au public et aux partenaires du système de santé des rapports sur le rendement du système.

Le Conseil de la santé voit à ce que le système de santé est tenu responsable de rendre des comptes aux gens de la province au moyen de la présentation de rapports destinés au public. Il contribue à améliorer la reddition de comptes, la qualité, l'efficacité ainsi que l'efficience du système de soins de santé. Le Conseil offre aux Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois une occasion réelle de s'exprimer sur les enjeux relatifs aux soins de santé et de les inclure dans le processus de formulation de recommandations.

Le Conseil de la santé surveille le rendement du système de soins de santé, la santé de la population et les indicateurs de satisfaction du public et en fait rapport. Bien qu'il travaille de concert avec les régies régionales et le ministère de la Santé, le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick est un organisme autonome afin d'en assurer l'impartialité et la crédibilité.

Le Conseil présente régulièrement au ministre de la Santé des rapports sur la performance du ministère de la Santé et des régies régionales quant à la réalisation



New Brunswick Health Council | Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick

Engage. Evaluate. Inform. Recommend.

Engager. Évaluer. Informer. Recommander.

d'objectifs précis ainsi que sur la qualité, la sécurité et l'efficacité de l'ensemble du système de soins de santé. Le Conseil offre au ministre des conseils sur les moyens d'améliorer le système de santé en fonction des meilleures pratiques. Il publie aussi un rapport annuel public.

Le Conseil de la santé demande aux citoyennes et citoyens leur rétroaction concernant les enjeux influant sur les soins de santé à l'échelle locale, régionale ou provinciale par le biais du modèle de l'engagement des citoyens. Ces enjeux potentiels comprennent la satisfaction de la population envers le système de soins de santé, l'accès aux soins de santé ainsi qu'aux services de traitement des dépendances et de santé mentale.

Le modèle de l'engagement du citoyen englobe bien plus que d'émettre une opinion. Ensemble, par l'entremise de délibérations, les participants trouvent des solutions aux problèmes, prennent des décisions et travaillent à régler les problèmes lorsqu'il existe plus d'une option réaliste et possible.

Même si, en dernier lieu, le gouvernement se réserve l'autorité de prendre la décision définitive, grâce au modèle de l'engagement du citoyen, le public influence tout de même les décisions et partage la responsabilité du processus de prise de décision.

Il n'existe pas de « modèle unique » de l'engagement du citoyen. Les modèles varient dans la structure et dans le nombre de participants. Les cellules de planification, par exemple, englobent des centaines de participants dans divers endroits qui discutent des enjeux et qui essaient de trouver des solutions. Au terme du processus, les rapports des cellules sont intégrés dans un rapport final qui doit être approuvé par tous les participants des différentes cellules avant d'être soumis aux décideurs. Par contre, un panel de citoyens consiste en un comité d'environ 25 personnes. Ce comité a le mandat et la responsabilité d'établir son propre agenda, de recueillir l'information et de rencontrer les experts-conseils nécessaires dans le but de remplir sa mission. Les autres modèles comprennent les conférences de concertation et les forums délibérants.

Le Conseil de la santé utilise toute une gamme de modèles de l'engagement du citoyen afin d'arriver à un consensus sur des enjeux et des défis et de formuler des recommandations au ministre de la Santé. Il choisit le modèle de l'engagement du citoyen qu'il juge le plus pertinent pour une question spécifique.

Le Conseil de la santé est axé sur le citoyen. Il comprend 16 membres dont la moitié représente des citoyens et des collectivités et l'autre moitié des représentants des régies régionales de la santé, des professions de la santé et des établissements

Pavillon J.-Raymond-Frenette
55 chemin Crowley Farm Road
Moncton NB E1A 7R1

Telephone / Téléphone 506.869.6870
Fax / Télécopieur 506.869.6282
Toll-free / Sans frais 1.877.225.2521

www.nbhc.ca / www.csnb.ca



New Brunswick Health Council | Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick

Engage. Evaluate. Inform. Recommend.
Engager. Évaluer. Informer. Recommander.

universitaires. Tous les membres ont été nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le Conseil de la santé a son propre personnel et dispose d'un budget de 1,5 million de dollars pour s'acquitter de son mandat.

La création du Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick est l'une des promesses faites par le gouvernement dans le document *Pacte pour le changement*.

Des organismes semblables existent à l'échelle nationale (Conseil canadien de la santé) ainsi qu'en Alberta, en Saskatchewan et en Ontario.

Le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick a son siège à Moncton. Rino Volpé est le président et Stéphane Robichaud, de Dieppe, est le directeur général de l'organisme.

Pavillon J.-Raymond-Frenette
55 chemin Crowley Farm Road
Moncton NB E1A 7R1

Telephone / Téléphone 506.869.6870
Fax / Télécopieur 506.869.6282
Toll-free / Sans frais 1.877.225.2521

www.nbhc.ca / www.csnb.ca